



Vente terrain sous-estimée

Par Francis L

Bonjour

Il y à quelques mois, j'ai vendu un terrain pour une bouchée de pain en pensant qu'il n'était pas constructible . Or les acheteurs ont obtenus un permis pour y construire leur maison.

Il se trouve que depuis que le plan d'occupation des sols à été annulé en 2017, les règles nationales s'appliquent, et que rien ne semble interdire de construire sur un petit terrain , et je n'en savais rien.

Si je l'avais su, j'aurais pu en tirer un prix bien meilleur.

Le notaire n'aurais il pas du m'informer de la vrai valeur de mon bien?

Ai-je un recours contre ce qui semblerait s'apparenter à une tromperie, voir un délie d'initié?

Merci, Francis